

Service-Public.fr

Le site officiel de l'administration française

Votre abonnement a bien été pris en compte


Vous serez **alerté(e) par email** dès que la page « **Naturalisation française par décret** » sera mise à jour significativement.

Vous pouvez à tout moment supprimer votre abonnement dans votre compte service-public.fr (<https://www.service-public.fr/compte/mes-alertes>) .

Être alerté(e) en cas de changement

Ce sujet vous intéresse ?

Connectez-vous à votre compte et recevez une **alerte par email** dès que l'information de la page « **Naturalisation française par décret** » est mise à jour.

 S'abonner ([https://www.service-public.fr/compte/se-connecter?
targetUrl=&targetUrlAbonnement=/particuliers/vosdroits/F2213/abonnement](https://www.service-public.fr/compte/se-connecter?targetUrl=&targetUrlAbonnement=/particuliers/vosdroits/F2213/abonnement))

Naturalisation française par décret

Vérfié le 12 juillet 2022 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Vous êtes étranger et vous voulez avoir la nationalité française ? La naturalisation par décret est une procédure d'acquisition de la nationalité française. Nous vous indiquons les conditions à remplir et les étapes pour faire la demande.



Veuillez patienter pendant le chargement de la page

Vous vivez en France

La démarche par étapes

1

Vérifier les conditions à remplir

Une **vidéo** vous explique les conditions à remplir pour obtenir la nationalité française par naturalisation :

À savoir

Si vous ne remplissez pas toutes les conditions, vérifiez si vous pouvez devenir français par une autre procédure (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F34717>) .

Âge

Vous devez être **majeur**.

Vous pouvez déposer votre demande **dès l'âge de 17 ans**. Si votre demande est acceptée, vous obtiendrez la naturalisation à partir de vos 18 ans.

La naturalisation peut être accordée à un enfant mineur resté étranger bien que l'un de ses parents soit devenu français. Toutefois, l'enfant doit avoir résidé en France avec ce parent durant les 5 années avant le dépôt de la demande de naturalisation.

Lieu de résidence

Vous devez **résider en France** au moment de la signature du décret (décision) de naturalisation.

Cela signifie que vous devez **avoir en France le centre de vos intérêts matériels** (notamment professionnels) **et de vos liens familiaux**.

Si vous résidez en France mais que votre époux(se) et/ou vos enfants résident à l'étranger, la nationalité française peut vous être refusée.

Durée minimale de résidence en France

Une **durée minimale de 5 ans** de résidence en France est exigée.

Toutefois, il y a des exceptions.

Aucune durée minimale de résidence en France est exigée si vous êtes dans l'une des situations suivantes :

Vous avez le statut de réfugié

Vous venez d'un _____ et vous parlez le français, car c'est votre langue maternelle

Vous venez d'un pays francophone et avez été scolarisé 5 ans ou plus dans un établissement enseignant en langue française

Vous avez fait votre service militaire dans l'armée française

Vous vous êtes engagé dans l'armée française ou une armée alliée en temps de guerre

Vous avez rendu des services exceptionnels à la France

Une durée minimale de 2 ans de résidence en France est exigée si vous êtes dans l'une des situations suivantes :

Vous avez obtenu un diplôme d'un établissement d'enseignement supérieur français après 2 ans d'études

Vous pouvez rendre (ou avez rendu) des services importants à la France compte tenu de vos capacités et talents

Vous avez accompli un parcours exceptionnel d'intégration (activités ou actions accomplies dans les domaines civique, scientifique, économique, culturel ou sportif...)

Régularité du séjour en France

Vous devez avoir un _____ titre de séjour en cours de validité (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N110>)

au moment du dépôt de votre demande.

Toutefois, vous n'en avez pas besoin si vous êtes _____ ou suisse.

Vous ne devez pas avoir fait l'objet d'un _____ arrêté d'expulsion (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F11891>) interdiction du territoire français (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2784>)

ou d'une

toujours en vigueur.

Assimilation à la communauté française

Vous devez prouver votre assimilation à la communauté française, notamment de la manière suivante :

Vous devez être d'accord avec les **principes et valeurs essentiels de la République**

Vous devez avoir des connaissances sur l'**histoire**, la **culture** et la **société françaises**

Le **livret du citoyen** indique les connaissances exigées.

Vous pouvez

télécharger ce livret (https://www.immigration.interieur.gouv.fr/content/download/131060/1042292/file/Livret_du_citoyen_V2fev2022.pdf) ou le consulter à l'accueil des préfectures.

Connaissance de la langue française

Vous devez justifier d'une _____ connaissance suffisante de la langue française (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F11926>)

Insertion professionnelle

L'insertion professionnelle est une condition essentielle de l'assimilation et de l'intégration en France.

L'insertion professionnelle signifie que vous devez **avoir des revenus stables et suffisants** pour subvenir à vos besoins et à ceux de votre _____.

Moralité et absence de condamnations pénales

Vous devez être de bonnes vie et mœurs.

Cela signifie notamment que vous ne devez pas avoir commis d'actes contraires à _____.

En savoir plus sur l'absence de condamnations pénales

Vous ne devez pas être dans l'une des situations suivantes :

Avoir été condamné (e) en France à une peine d'au moins 6 mois de prison sans sursis

Avoir été condamné(e) pour un _____ ou un _____ constituant une atteinte aux intérêts fondamentaux de la Nation

Avoir été condamné(e) pour un _____

Toutefois, vous n'êtes pas concerné en cas de réhabilitation ou d'effacement de la condamnation du bulletin n°2 de votre casier judiciaire.

2 Se renseigner sur le prix de la démarche

Cas général

La démarche coûte **55 €**.

timbre fiscal (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F32952>)

En Guyane

La démarche coûte **27,50 €**.

timbre fiscal (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F32952>)

3 Faire le dossier de demande de naturalisation française

Documents à fournir

Un **simulateur** vous indique la **liste personnalisée** des documents à fournir selon votre situation personnelle et familiale.

Demande de naturalisation : quels documents fournir ? (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R57202>)

Vous pouvez aussi consulter une **vidéo** :

Préparez les documents suivants pour constituer votre dossier :

(attention, si les **2 membres d'un couple** veulent déposer une demande de naturalisation, ils doivent constituer 2 dossiers)

cerfa n°12753 (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16995>) en 2 exemplaires, rempli, daté et signé

Consultez la notice d'information jointe au formulaire avant de le remplir.

Timbre fiscal (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F32952>) de **55 €**

Copie recto-verso de votre **titre de séjour** en cours de validité

2 photos d'identité format 35 x 45 mm, tête nue. Indiquez votre nom, votre prénom et votre date de naissance au verso

Document officiel **d'identité**

Justificatifs de votre état civil et de nationalité (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F34741>)

Justificatifs de votre domicile (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F34745>)

Justificatifs de vos ressources et de vos impôts (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F34746>)

Diplôme ou attestation justifiant votre niveau de connaissance de la langue française (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F11926>)

Justificatifs si vous vivez en couple (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F34758>)

Justificatifs si vous avez déjà été marié (divorce ou veuvage) (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F34777>)

Justificatifs si vous avez des enfants à charge (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F34764>)

Si vous êtes **ancien combattant ou légionnaire**, état des services, décorations et citations obtenues

Si vous vivez en France depuis moins de 10 ans, extrait original de casier judiciaire étranger ou document équivalent. Il doit être délivré par une autorité compétente du ou des pays dans lesquels vous avez vécu, ou à défaut, du pays de votre nationalité. Ce document n'est pas exigé si vous êtes réfugié politique, apatride ou si vous êtes entré en France avant d'avoir 18 ans.

Si vous le souhaitez, **vous pouvez compléter votre demande** avec des informations qui vous semblent avoir un intérêt particulier. Indiquez ces informations **sur papier libre**. Par exemple, votre participation à la vie associative en France.

À noter

Selon votre situation, **d'autres documents** peuvent vous être demandés.

Un **récépissé** vous est délivré lorsque vous avez fourni tous les documents demandés.

Francisation du nom de famille et/ou du prénom

Pour faciliter votre intégration, vous pouvez demander la francisation de votre nom de famille et/ou de vos prénoms (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F10528>)

lorsque vous

demandez l'acquisition de la nationalité française.

Consignes sur les documents à fournir

Copie ou original

Les _____ doivent être fournis en copie intégrale et en original dans la langue du pays d'origine.

Pour tous les autres documents, vous pouvez fournir des copies. Vous devrez toutefois présenter les originaux lorsque vous serez convoqué en entretien.

Un acte d'état civil français doit être délivré depuis moins de 3 mois.

Traduction

Vous devez joindre une traduction de chaque document rédigé en langue étrangère.

Vous devez fournir l'original de la traduction.

La traduction doit être faite par un traducteur inscrit sur la liste des experts agréés par les cours d'appel (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F12956>)

La traduction n'est toutefois pas nécessaire pour un **extrait plurilingue d'acte de naissance** dont l'une des langues est le français.

De plus, pour éviter d'avoir à traduire certains **documents délivrés par un pays de _____**, un **formulaire multilingue** peut être joint.

Consultez le [site e-justice \(https://beta.e-justice.site\)](https://beta.e-justice.site) ou le justice.europa.eu/561/FR/public_documents pour avoir des informations complémentaires.

Légalisation ou apostille

Certains documents établis à l'étranger doivent être **légalisés (https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1402)** ou _____ pour être acceptés en France.

Renseignez-vous auprès de l'ambassade ou au consulat du pays concerné.

4 Envoyer la demande

La procédure varie selon votre département.

01 (Ain)

Vous pouvez envoyer votre demande de naturalisation française **sur internet** si vous n'êtes pas actuellement légionnaire.

Le service en ligne est accessible avec _____ ou votre compte usager.

Demande en ligne de naturalisation française (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R60835>)

Vous pouvez aussi déposer votre demande auprès de la **plateforme de naturalisation de votre domicile**.

Cliquez sur la **carte interactive** pour savoir si vous devez **déposer** votre demande au guichet **ou envoyer** votre demande par courrier en _____.

À noter

Si votre demande est à envoyer par courrier, ajoutez à votre dossier une enveloppe timbrée à votre adresse et une lettre « suivie » 500 g vierge.

03 (Allier)

Vous pouvez envoyer votre demande de naturalisation française **sur internet** si vous n'êtes pas actuellement légionnaire.

Le service en ligne est accessible avec _____ ou votre compte usager.

Demande en ligne de naturalisation française (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R60835>)

Vous pouvez aussi déposer votre demande auprès de la **plateforme de naturalisation de votre domicile**.

Cliquez sur la **carte interactive** pour savoir si vous devez **déposer** votre demande au guichet **ou envoyer** votre demande par courrier en _____.

À noter

Si votre demande est à envoyer par courrier, ajoutez à votre dossier une enveloppe timbrée à votre adresse et une lettre « suivie » 500 g vierge.

07 (Ardèche)

Vous pouvez envoyer votre demande de naturalisation française **sur internet** si vous n'êtes pas actuellement légionnaire.

Le service en ligne est accessible avec _____ ou votre compte usager.

Demande en ligne de naturalisation française (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R60835>)

Vous pouvez aussi déposer votre demande auprès de la **plateforme de naturalisation de votre domicile**.

Cliquez sur la **carte interactive** pour savoir si vous devez **déposer** votre demande au guichet **ou envoyer** votre demande par courrier en _____.

À noter

Si votre demande est à envoyer par courrier, ajoutez à votre dossier une enveloppe timbrée à votre adresse et une lettre « suivie » 500 g vierge.

09 (Ariège)

Vous pouvez envoyer votre demande de naturalisation française **sur internet** si vous n'êtes pas actuellement légionnaire.

Le service en ligne est accessible avec _____ ou votre compte usager.

Demande en ligne de naturalisation française (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R60835>)

Vous pouvez aussi déposer votre demande auprès de la **plateforme de naturalisation de votre domicile**.

Cliquez sur la **carte interactive** pour savoir si vous devez **déposer** votre demande au guichet **ou envoyer** votre demande par courrier en _____.

À noter

Si votre demande est à envoyer par courrier, ajoutez à votre dossier une enveloppe timbrée à votre adresse et une lettre « suivie » 500 g vierge.

12 (Aveyron)

Vous pouvez envoyer votre demande de naturalisation française **sur internet** si vous n'êtes pas actuellement légionnaire.

Le service en ligne est accessible avec _____ ou votre compte usager.

Demande en ligne de naturalisation française (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R60835>)

Vous pouvez aussi déposer votre demande auprès de la **plateforme de naturalisation de votre domicile**.

Cliquez sur la **carte interactive** pour savoir si vous devez **déposer** votre demande au guichet **ou envoyer** votre demande par courrier en _____.

À noter

Si votre demande est à envoyer par courrier, ajoutez à votre dossier une enveloppe timbrée à votre adresse et une lettre « suivie » 500 g vierge.

15 (Cantal)

Vous pouvez envoyer votre demande de naturalisation française **sur internet** si vous n'êtes pas actuellement légionnaire.

Le service en ligne est accessible avec _____ ou votre compte usager.

Demande en ligne de naturalisation française (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R60835>)

Vous pouvez aussi déposer votre demande auprès de la **plateforme de naturalisation de votre domicile**.

Cliquez sur la **carte interactive** pour savoir si vous devez **déposer** votre demande au guichet **ou envoyer** votre demande par courrier en _____.

À noter

Si votre demande est à envoyer par courrier, ajoutez à votre dossier une enveloppe timbrée à votre adresse et une lettre « suivie » 500 g vierge.

22 (Côtes-d'Armor)

Vous pouvez envoyer votre demande de naturalisation française **sur internet** si vous n'êtes pas actuellement légionnaire.

Le service en ligne est accessible avec _____ ou votre compte usager.

Demande en ligne de naturalisation française (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R60835>)

Vous pouvez aussi déposer votre demande auprès de la **plateforme de naturalisation de votre domicile**.

Cliquez sur la **carte interactive** pour savoir si vous devez **déposer** votre demande au guichet **ou envoyer** votre demande par courrier en _____.

À noter

Si votre demande est à envoyer par courrier, ajoutez à votre dossier une enveloppe timbrée à votre adresse et une lettre « suivie » 500 g vierge.

26 (Drôme)

Vous pouvez envoyer votre demande de naturalisation française **sur internet** si vous n'êtes pas actuellement légionnaire.

Le service en ligne est accessible avec _____ ou votre compte usager.

Demande en ligne de naturalisation française (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R60835>)

Vous pouvez aussi déposer votre demande auprès de la **plateforme de naturalisation de votre domicile**.

Cliquez sur la **carte interactive** pour savoir si vous devez **déposer** votre demande au guichet **ou envoyer** votre demande par courrier en _____.

À noter

Si votre demande est à envoyer par courrier, ajoutez à votre dossier une enveloppe timbrée à votre adresse et une lettre « suivie » 500 g vierge.

29 (Finistère)

Vous pouvez envoyer votre demande de naturalisation française **sur internet** si vous n'êtes pas actuellement légionnaire.

Le service en ligne est accessible avec _____ ou votre compte usager.

Demande en ligne de naturalisation française (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R60835>)

Vous pouvez aussi déposer votre demande auprès de la **plateforme de naturalisation de votre domicile**.

Cliquez sur la **carte interactive** pour savoir si vous devez **déposer** votre demande au guichet **ou envoyer** votre demande par courrier en _____.

À noter

Si votre demande est à envoyer par courrier, ajoutez à votre dossier une enveloppe timbrée à votre adresse et une lettre « suivie » 500 g vierge.

31 (Haute-Garonne)

Vous pouvez envoyer votre demande de naturalisation française **sur internet** si vous n'êtes pas actuellement légionnaire.

Le service en ligne est accessible avec _____ ou votre compte usager.

Demande en ligne de naturalisation française (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R60835>)

Vous pouvez aussi déposer votre demande auprès de la **plateforme de naturalisation de votre domicile**.

Cliquez sur la **carte interactive** pour savoir si vous devez **déposer** votre demande au guichet **ou envoyer** votre demande par courrier en _____.

À noter

Si votre demande est à envoyer par courrier, ajoutez à votre dossier une enveloppe timbrée à votre adresse et une lettre « suivie » 500 g vierge.

32 (Gers)

Vous pouvez envoyer votre demande de naturalisation française **sur internet** si vous n'êtes pas actuellement légionnaire.

Le service en ligne est accessible avec _____ ou votre compte usager.

Demande en ligne de naturalisation française (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R60835>)

Vous pouvez aussi déposer votre demande auprès de la **plateforme de naturalisation de votre domicile**.

Cliquez sur la **carte interactive** pour savoir si vous devez **déposer** votre demande au guichet **ou envoyer** votre demande par courrier en _____.

À noter

Si votre demande est à envoyer par courrier, ajoutez à votre dossier une enveloppe timbrée à votre adresse et une lettre « suivie » 500 g vierge.

35 (Ille-et-Vilaine)

Vous pouvez envoyer votre demande de naturalisation française **sur internet** si vous n'êtes pas actuellement légionnaire.

Le service en ligne est accessible avec _____ ou votre compte usager.

Demande en ligne de naturalisation française (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R60835>)

Vous pouvez aussi déposer votre demande auprès de la **plateforme de naturalisation de votre domicile**.

Cliquez sur la **carte interactive** pour savoir si vous devez **déposer** votre demande au guichet **ou envoyer** votre demande par courrier en _____.

À noter

Si votre demande est à envoyer par courrier, ajoutez à votre dossier une enveloppe timbrée à votre adresse et une lettre « suivie » 500 g vierge.

38 (Isère)

Vous pouvez envoyer votre demande de naturalisation française **sur internet** si vous n'êtes pas actuellement légionnaire.

Le service en ligne est accessible avec _____ ou votre compte usager.

Demande en ligne de naturalisation française (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R60835>)

Vous pouvez aussi déposer votre demande auprès de la **plateforme de naturalisation de votre domicile**.

Cliquez sur la **carte interactive** pour savoir si vous devez **déposer** votre demande au guichet **ou envoyer** votre demande par courrier en _____.

À noter

Si votre demande est à envoyer par courrier, ajoutez à votre dossier une enveloppe timbrée à votre adresse et une lettre « suivie » 500 g vierge.

42 (Loire)

Vous pouvez envoyer votre demande de naturalisation française **sur internet** si vous n'êtes pas actuellement légionnaire.

Le service en ligne est accessible avec _____ ou votre compte usager.

Demande en ligne de naturalisation française (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R60835>)

Vous pouvez aussi déposer votre demande auprès de la **plateforme de naturalisation de votre domicile**.

Cliquez sur la **carte interactive** pour savoir si vous devez **déposer** votre demande au guichet **ou envoyer** votre demande par courrier en _____.

À noter

Si votre demande est à envoyer par courrier, ajoutez à votre dossier une enveloppe timbrée à votre adresse et une lettre « suivie » 500 g vierge.

43 (Haute-Loire)

Vous pouvez envoyer votre demande de naturalisation française **sur internet** si vous n'êtes pas actuellement légionnaire.

Le service en ligne est accessible avec _____ ou votre compte usager.

Demande en ligne de naturalisation française (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R60835>)

Vous pouvez aussi déposer votre demande auprès de la **plateforme de naturalisation de votre domicile**.

Cliquez sur la **carte interactive** pour savoir si vous devez **déposer** votre demande au guichet **ou envoyer** votre demande par courrier en _____.

À noter

Si votre demande est à envoyer par courrier, ajoutez à votre dossier une enveloppe timbrée à votre adresse et une lettre « suivie » 500 g vierge.

44 (Loire-Atlantique)

Vous pouvez envoyer votre demande de naturalisation française **sur internet** si vous n'êtes pas actuellement légionnaire.

Le service en ligne est accessible avec _____ ou votre compte usager.

Demande en ligne de naturalisation française (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R60835>)

Vous pouvez aussi déposer votre demande auprès de la **plateforme de naturalisation de votre domicile**.

Cliquez sur la **carte interactive** pour savoir si vous devez **déposer** votre demande au guichet **ou envoyer** votre demande par courrier en _____.

À noter

Si votre demande est à envoyer par courrier, ajoutez à votre dossier une enveloppe timbrée à votre adresse et une lettre « suivie » 500 g vierge.

46 (Lot)

Vous pouvez envoyer votre demande de naturalisation française **sur internet** si vous n'êtes pas actuellement légionnaire.

Le service en ligne est accessible avec _____ ou votre compte usager.

Demande en ligne de naturalisation française (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R60835>)

Vous pouvez aussi déposer votre demande auprès de la **plateforme de naturalisation de votre domicile**.

Cliquez sur la **carte interactive** pour savoir si vous devez **déposer** votre demande au guichet **ou envoyer** votre demande par courrier en _____.

À noter

Si votre demande est à envoyer par courrier, ajoutez à votre dossier une enveloppe timbrée à votre adresse et une lettre « suivie » 500 g vierge.

49 (Maine-et-Loire)

Vous pouvez envoyer votre demande de naturalisation française **sur internet** si vous n'êtes pas actuellement légionnaire.

Le service en ligne est accessible avec _____ ou votre compte usager.

Demande en ligne de naturalisation française (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R60835>)

Vous pouvez aussi déposer votre demande auprès de la **plateforme de naturalisation de votre domicile**.

Cliquez sur la **carte interactive** pour savoir si vous devez **déposer** votre demande au guichet **ou envoyer** votre demande par courrier en _____.

À noter

Si votre demande est à envoyer par courrier, ajoutez à votre dossier une enveloppe timbrée à votre adresse et une lettre « suivie » 500 g vierge.

53 (Mayenne)

Vous pouvez envoyer votre demande de naturalisation française **sur internet** si vous n'êtes pas actuellement légionnaire.

Le service en ligne est accessible avec _____ ou votre compte usager.

Demande en ligne de naturalisation française (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R60835>)

Vous pouvez aussi déposer votre demande auprès de la **plateforme de naturalisation de votre domicile**.

Cliquez sur la **carte interactive** pour savoir si vous devez **déposer** votre demande au guichet **ou envoyer** votre demande par courrier en _____.

À noter

Si votre demande est à envoyer par courrier, ajoutez à votre dossier une enveloppe timbrée à votre adresse et une lettre « suivie » 500 g vierge.

56 (Morbihan)

Vous pouvez envoyer votre demande de naturalisation française **sur internet** si vous n'êtes pas actuellement légionnaire.

Le service en ligne est accessible avec _____ ou votre compte usager.

Demande en ligne de naturalisation française (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R60835>)

Vous pouvez aussi déposer votre demande auprès de la **plateforme de naturalisation de votre domicile**.

Cliquez sur la **carte interactive** pour savoir si vous devez **déposer** votre demande au guichet **ou envoyer** votre demande par courrier en _____.

À noter

Si votre demande est à envoyer par courrier, ajoutez à votre dossier une enveloppe timbrée à votre adresse et une lettre « suivie » 500 g vierge.

63 (Puy-de-Dôme)

Vous pouvez envoyer votre demande de naturalisation française **sur internet** si vous n'êtes pas actuellement légionnaire.

Le service en ligne est accessible avec _____ ou votre compte usager.

Demande en ligne de naturalisation française (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R60835>)

Vous pouvez aussi déposer votre demande auprès de la **plateforme de naturalisation de votre domicile**.

Cliquez sur la **carte interactive** pour savoir si vous devez **déposer** votre demande au guichet **ou envoyer** votre demande par courrier en _____.

À noter

Si votre demande est à envoyer par courrier, ajoutez à votre dossier une enveloppe timbrée à votre adresse et une lettre « suivie » 500 g vierge.

65 (Hautes-Pyrénées)

Vous pouvez envoyer votre demande de naturalisation française **sur internet** si vous n'êtes pas actuellement légionnaire.

Le service en ligne est accessible avec _____ ou votre compte usager.

Demande en ligne de naturalisation française (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R60835>)

Vous pouvez aussi déposer votre demande auprès de la **plateforme de naturalisation de votre domicile**.

Cliquez sur la **carte interactive** pour savoir si vous devez **déposer** votre demande au guichet **ou envoyer** votre demande par courrier en _____.

À noter

Si votre demande est à envoyer par courrier, ajoutez à votre dossier une enveloppe timbrée à votre adresse et une lettre « suivie » 500 g vierge.

69 (Rhône)

Vous pouvez envoyer votre demande de naturalisation française **sur internet** si vous n'êtes pas actuellement légionnaire.

Le service en ligne est accessible avec _____ ou votre compte usager.

Demande en ligne de naturalisation française (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R60835>)

Vous pouvez aussi déposer votre demande auprès de la **plateforme de naturalisation de votre domicile**.

Cliquez sur la **carte interactive** pour savoir si vous devez **déposer** votre demande au guichet **ou envoyer** votre demande par courrier en _____.

À noter

Si votre demande est à envoyer par courrier, ajoutez à votre dossier une enveloppe timbrée à votre adresse et une lettre « suivie » 500 g vierge.

72 (Sarthe)

Vous pouvez envoyer votre demande de naturalisation française **sur internet** si vous n'êtes pas actuellement légionnaire.

Le service en ligne est accessible avec _____ ou votre compte usager.

Demande en ligne de naturalisation française (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R60835>)

Vous pouvez aussi déposer votre demande auprès de la **plateforme de naturalisation de votre domicile**.

Cliquez sur la **carte interactive** pour savoir si vous devez **déposer** votre demande au guichet **ou envoyer** votre demande par courrier en _____.

À noter

Si votre demande est à envoyer par courrier, ajoutez à votre dossier une enveloppe timbrée à votre adresse et une lettre « suivie » 500 g vierge.

73 (Savoie)

Vous pouvez envoyer votre demande de naturalisation française **sur internet** si vous n'êtes pas actuellement légionnaire.

Le service en ligne est accessible avec _____ ou votre compte usager.

Demande en ligne de naturalisation française (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R60835>)

Vous pouvez aussi déposer votre demande auprès de la **plateforme de naturalisation de votre domicile**.

Cliquez sur la **carte interactive** pour savoir si vous devez **déposer** votre demande au guichet **ou envoyer** votre demande par courrier en _____.

À noter

Si votre demande est à envoyer par courrier, ajoutez à votre dossier une enveloppe timbrée à votre adresse et une lettre « suivie » 500 g vierge.

74 (Haute-Savoie)

Vous pouvez envoyer votre demande de naturalisation française **sur internet** si vous n'êtes pas actuellement légionnaire.

Le service en ligne est accessible avec _____ ou votre compte usager.

Demande en ligne de naturalisation française (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R60835>)

Vous pouvez aussi déposer votre demande auprès de la **plateforme de naturalisation de votre domicile**.

Cliquez sur la **carte interactive** pour savoir si vous devez **déposer** votre demande au guichet **ou envoyer** votre demande par courrier en _____.

À noter

Si votre demande est à envoyer par courrier, ajoutez à votre dossier une enveloppe timbrée à votre adresse et une lettre « suivie » 500 g vierge.

81 (Tarn)

Vous pouvez envoyer votre demande de naturalisation française **sur internet** si vous n'êtes pas actuellement légionnaire.

Le service en ligne est accessible avec _____ ou votre compte usager.

Demande en ligne de naturalisation française (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R60835>)

Vous pouvez aussi déposer votre demande auprès de la **plateforme de naturalisation de votre domicile**.

Cliquez sur la **carte interactive** pour savoir si vous devez **déposer** votre demande au guichet **ou envoyer** votre demande par courrier en _____.

À noter

Si votre demande est à envoyer par courrier, ajoutez à votre dossier une enveloppe timbrée à votre adresse et une lettre « suivie » 500 g vierge.

82 (Tarn-et-Garonne)

Vous pouvez envoyer votre demande de naturalisation française **sur internet** si vous n'êtes pas actuellement légionnaire.

Le service en ligne est accessible avec _____ ou votre compte usager.

Demande en ligne de naturalisation française (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R60835>)

Vous pouvez aussi déposer votre demande auprès de la **plateforme de naturalisation de votre domicile**.

Cliquez sur la **carte interactive** pour savoir si vous devez **déposer** votre demande au guichet **ou envoyer** votre demande par courrier en _____.

À noter

Si votre demande est à envoyer par courrier, ajoutez à votre dossier une enveloppe timbrée à votre adresse et une lettre « suivie » 500 g vierge.

85 (Vendée)

Vous pouvez envoyer votre demande de naturalisation française **sur internet** si vous n'êtes pas actuellement légionnaire.

Le service en ligne est accessible avec _____ ou votre compte usager.

Demande en ligne de naturalisation française (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R60835>)

Vous pouvez aussi déposer votre demande auprès de la **plateforme de naturalisation de votre domicile**.

Cliquez sur la **carte interactive** pour savoir si vous devez **déposer** votre demande au guichet **ou envoyer** votre demande par courrier en _____.

À noter

Si votre demande est à envoyer par courrier, ajoutez à votre dossier une enveloppe timbrée à votre adresse et une lettre « suivie » 500 g vierge.

92 (Hauts-de-Seine)

Vous pouvez envoyer votre demande de naturalisation française **sur internet** si vous n'êtes pas actuellement légionnaire.

Le service en ligne est accessible avec _____ ou votre compte usager.

Demande en ligne de naturalisation française (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R60835>)

Vous pouvez aussi déposer votre demande auprès de la **plateforme de naturalisation de votre domicile**.

Cliquez sur la **carte interactive** pour savoir si vous devez **déposer** votre demande au guichet **ou envoyer** votre demande par courrier en _____.

À noter

Si votre demande est à envoyer par courrier, ajoutez à votre dossier une enveloppe timbrée à votre adresse et une lettre « suivie » 500 g vierge.

94 (Val-de-Marne)

Vous pouvez envoyer votre demande de naturalisation française **sur internet** si vous n'êtes pas actuellement légionnaire.

Le service en ligne est accessible avec _____ ou votre compte usager.

Demande en ligne de naturalisation française (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R60835>)

Vous pouvez aussi déposer votre demande auprès de la **plateforme de naturalisation de votre domicile**.

Cliquez sur la **carte interactive** pour savoir si vous devez **déposer** votre demande au guichet **ou envoyer** votre demande par courrier en _____.

À noter

Si votre demande est à envoyer par courrier, ajoutez à votre dossier une enveloppe timbrée à votre adresse et une lettre « suivie » 500 g vierge.

Autre département

Vous devez vous adresser à la plateforme d'accès à la nationalité française qui dépend du lieu où vous habitez.

Selon les plateformes, le dossier doit être **déposé au guichet** ou **envoyé par courrier** en _____.

Cliquez sur la **carte interactive** pour savoir quelle démarche vous devez faire.

À noter

Si votre demande est à envoyer par courrier, ajoutez à votre dossier une enveloppe timbrée à votre adresse et une lettre « suivie » 500 grammes vierge.

5

Signaler un changement de situation après l'envoi de la demande

Si votre situation change après la délivrance du récépissé, vous devez **informer le service qui a reçu votre demande**.

Par exemple, si votre situation familiale ou professionnelle a changé, ou si vous avez changé d'adresse.

Vous devez remplir la **déclaration de changement de situation** jointe au formulaire **cerfa n°12753**.

Demande d'acquisition de la nationalité française par naturalisation ou réintégration (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16995>)

Un **récépissé** vous sera délivré lorsque vous avez fourni le ou les documents demandés.

À savoir

Si vous avez envoyé votre demande de naturalisation française sur internet, vous pouvez signaler en ligne certains changements de situation.

6 Passer un entretien

Vous êtes convoqué à un **entretien** pour vérifier votre assimilation à la communauté française.

Pour préparer cet entretien, vous pouvez télécharger le livret du citoyen (https://www.immigration.interieur.gouv.fr/content/download/131060/1042292/file/Livret_du_citoyen_V2fev2022.pdf)

À la fin de l'entretien, vous devez signer la charte des droits et devoirs du citoyen français (<http://www.immigration.interieur.gouv.fr/Accueil-et-accompagnement/L-acces-a-la-nationalite-francaise/La-charte-des-droits-et-devoirs-du-citoyen-francais>)

En savoir plus sur l'instruction de votre demande

Une enquête est faite sur votre comportement civique (manifesté par exemple par le paiement des impôts).

L'enquête peut être complétée par une consultation des organismes consulaires et sociaux.

L'administration vérifie également votre éventuel passé judiciaire en France et à l'étranger.

7 Suivre où en est l'examen de votre demande

L'administration a **18 mois au maximum** pour vous répondre à partir de la délivrance du récépissé.

Ce délai est réduit à **12 mois** lorsque vous justifiez avoir votre résidence habituelle en France depuis au moins 10 ans à la date de la remise du récépissé.

Savoir si les délais peuvent être prolongés

Les délais de réponse peuvent être prolongés 1 fois pour une période de 3 mois.

Dans ce cas, l'administration doit motiver sa décision, c'est à dire expliquer pourquoi elle a besoin de plus de temps pour répondre.

8 Conserver le décret de naturalisation si votre demande est acceptée

Vous recevez un **courrier** vous informant de votre inscription dans le **décret de naturalisation**, après sa publication au Journal officiel (JO).

Le décret de naturalisation **prend effet à la date de sa signature**.

Vos **enfants** mineurs non mariés qui résident habituellement avec vous deviennent également français si leur nom est mentionné dans le décret de naturalisation.

La minorité de l'enfant s'apprécie à la date de signature du décret.

Un **extrait du décret de naturalisation** et une **copie des actes de l'état civil français** résultant de votre naturalisation vous sont **remis lors d'une** cérémonie (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F15868>) organisée par la préfecture.

Savoir si le décret de naturalisation peut être retiré après sa publication au Journal officiel

Le décret de naturalisation peut être retiré dans le délai de 2 ans à partir de sa publication au __, sur avis conforme du Conseil d'État, si l'administration constate que vous ne remplissez pas les conditions.

Le décret de naturalisation peut également être retiré en cas de fraude, dans un délai de 2 ans à partir de la découverte de la fraude.

9

Vérifier le décret de naturalisation pour signaler une éventuelle erreur

Erreur sur l'ampliation du décret de naturalisation

Si vous constatez une erreur sur _____ du décret de naturalisation, signalez-le par courrier au ministère de l'intérieur :

Erreur sur un acte d'état civil

Si vous constatez une erreur sur un acte d'état civil (naissance et/ou mariage), vous devez envoyer un courrier au ministère de l'Europe et des Affaires étrangères.

10

Si la demande est refusée, faire un éventuel recours

L'administration peut prendre une décision **défavorable** dans les **2 cas** suivants :

Votre demande est irrecevable. Cela signifie que les conditions fixées par la loi ne sont pas remplies.

Votre demande est inopportune. Cela signifie que l'acquisition de la nationalité française n'est pas ou pas encore envisageable.

Vous avez reçu une décision défavorable car votre demande est irrecevable

Votre demande est déclarée **irrecevable** si les conditions fixées par la loi ne sont pas remplies.

La décision d'irrecevabilité doit être **motivée** (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2473>)

Le préfet vous _____ la décision lors d'une **convocation en préfecture**, ou **par courrier recommandé avec _____**.

Si les motifs de l'irrecevabilité disparaissent, vous pouvez **faire une nouvelle demande**.

Vous avez **2 mois** à partir de la _____ de la décision d'irrecevabilité **pour faire un recours administratif** auprès du ministre chargé des naturalisations.

Le recours administratif doit obligatoirement être fait avant de faire un recours contentieux (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2478>)

Si vous n'avez **pas de réponse** du ministre chargé des naturalisations dans un délai de **4 mois**, cela signifie que votre recours est **refusé**.

Vous pouvez alors faire un **recours contentieux** devant le tribunal administratif de Nantes.

Vous avez un délai de **2 mois** à partir de la date de refus.

Vous avez reçu une décision défavorable car votre demande est inopportune

Même si les conditions fixées par la loi sont remplies, votre demande peut être **refusée ou reportée** si votre naturalisation ne paraît **pas opportune**.

Si votre demande est reportée, un délai est imposé, par exemple pour vous permettre d'améliorer votre insertion professionnelle.

Une fois ce délai passé, vous pouvez **faire une nouvelle demande** de naturalisation.

Vous avez **2 mois** à partir de la _____ de la décision de refus ou de report pour faire un **recours administratif** auprès du ministre chargé des naturalisations.

Le recours administratif doit obligatoirement être fait avant de faire un recours contentieux (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2478>)

Si vous n'avez **pas de réponse** du ministre chargé des naturalisations dans un délai de **4 mois**, cela signifie que votre recours est **refusé**.

Vous pouvez alors faire un **recours contentieux** devant le tribunal administratif de Nantes.

Vous avez un délai de **2 mois** à partir de la date de refus.

Vous vivez à l'étranger

La démarche par étapes

1

Vérifier les conditions à remplir pour être naturalisé française

Une **vidéo** vous explique les conditions à remplir pour obtenir la nationalité française par naturalisation :

À savoir

Si vous ne remplissez pas toutes les conditions, vérifiez si vous pouvez devenir français par une autre procédure (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F34717>)

Âge

Vous devez être **majeur**.

Vous pouvez déposer votre demande **dès l'âge de 17 ans**. Si votre demande est acceptée, vous obtiendrez la naturalisation à partir de vos 18 ans.

La naturalisation peut être accordée à un enfant mineur resté étranger bien que l'un de ses parents soit devenu français. Toutefois, l'enfant doit avoir résidé en France avec ce parent durant les 5 années avant le dépôt de la demande de naturalisation.

Lieu de résidence

Vous pouvez être naturalisé par décret à condition de remplir **l'une** des conditions suivantes :

Vous exercez une activité professionnelle publique ou privée pour le compte de l'État français ou d'un organisme dont l'activité présente un intérêt particulier pour l'économie ou la culture française

Vous résidez à Monaco

Vous faites votre service national ou êtes engagé dans une formation régulière de l'armée française

Vous êtes volontaire du service national

Si vous remplissez l'une de ces conditions, cela implique que votre époux(se) et vos enfants mineurs qui habitent avec vous les remplissent aussi.

Régularité du séjour

Vous devez avoir un **titre de séjour en cours de validité** (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N110>) au moment du dépôt de votre demande.

Toutefois, vous n'en avez pas besoin si vous êtes **français** ou suisse.

Vous ne devez pas avoir fait l'objet d'un **arrêté d'expulsion** (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F11891>) ou d'une interdiction du territoire français (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2784>) toujours en vigueur.

Assimilation à la communauté française

Vous devez prouver votre assimilation à la communauté française, notamment de la manière suivante :

Vous devez être d'accord avec les **principes et valeurs essentiels de la République**

Vous devez avoir des connaissances sur l'**histoire**, la **culture** et la **société françaises**

Le **livret du citoyen** indique les connaissances exigées.

Vous pouvez télécharger ce livret (https://www.immigration.interieur.gouv.fr/content/download/131060/1042292/file/Livret_du_citoyen_V2fev2022.pdf) ou le consulter à l'accueil des préfectures.

Connaissance de la langue française

Vous devez justifier d'une **connaissance suffisante de la langue française** (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F11926>)

Insertion professionnelle

L'insertion professionnelle est une condition essentielle de l'assimilation et de l'intégration en France.

L'insertion professionnelle signifie que vous devez **avoir des revenus stables et suffisants** pour subvenir à vos besoins et à ceux de votre **proche**.

Moralité et absence de condamnations pénales

Vous devez être de **bonnes vie et mœurs**.

Cela signifie notamment que vous ne devez pas avoir commis d'actes contraires à _____.

En savoir plus sur l'absence de condamnations pénales

Vous ne devez pas être dans l'une des situations suivantes :

Avoir été condamné (e) en France à une peine d'au moins 6 mois de prison sans sursis

Avoir été condamné(e) pour un _____ ou un _____ constituant une atteinte aux intérêts fondamentaux de la Nation

Avoir été condamné(e) pour un _____

Toutefois, vous n'êtes pas concerné en cas de réhabilitation ou d'effacement de la condamnation du bulletin n°2 de votre casier judiciaire.

2 Se renseigner sur le prix de la démarche

La demande de naturalisation coûte **55 €**.

Le paiement se fait auprès du consulat.

3 Faire le dossier de demande de naturalisation française

Documents à fournir

Un **simulateur** vous indique la **liste personnalisée** des documents à fournir selon votre situation personnelle et familiale.

Demande de naturalisation : quels documents fournir ? (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R57202>)

Vous pouvez aussi consulter une **vidéo** :

Préparez les documents suivants pour constituer votre dossier :

(attention, si les **2 membres d'un couple** veulent déposer une demande de naturalisation, ils doivent constituer 2 dossiers)

cerfa n°12753 (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16995>) en 2 exemplaires, rempli, daté et signé
Consultez la notice d'information jointe au formulaire avant de le remplir.

Timbre fiscal (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F32952>) de **55 €**

Copie recto-verso de votre **titre de séjour** en cours de validité

2 photos d'identité format 35 x 45 mm, tête nue. Indiquez votre nom, votre prénom et votre date de naissance au verso

Document officiel **d'identité**

Justificatifs de votre état civil et de nationalité (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F34741>)

Justificatifs de votre domicile (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F34745>)

Justificatifs de vos ressources et de vos impôts (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F34746>)

Diplôme ou attestation justifiant votre niveau de connaissance de la langue française (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F11926>)

Justificatifs si vous vivez en couple (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F34758>)

Justificatifs si vous avez déjà été marié (divorce ou veuvage) (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F34777>)

Justificatifs si vous avez des enfants à charge (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F34764>)

Si vous êtes **ancien combattant ou légionnaire**, état des services, décorations et citations obtenues

Si vous vivez en France depuis moins de 10 ans, extrait original de casier judiciaire étranger ou document équivalent. Il doit être délivré par une autorité compétente du ou des pays dans lesquels vous avez vécu, ou à défaut, du pays de votre nationalité.

Ce document n'est pas exigé si vous êtes réfugié politique, apatride ou si vous êtes entré en France avant d'avoir 18 ans.

Si vous le souhaitez, **vous pouvez compléter votre demande** avec des informations qui vous semblent avoir un intérêt particulier. Indiquez ces informations **sur papier libre**. Par exemple, votre participation à la vie associative en France.

À noter

Selon votre situation, **d'autres documents** peuvent vous être demandés.

Un **récépissé** vous est délivré lorsque vous avez fourni tous les documents demandés.

Francisation du nom de famille et/ou du prénom

Pour faciliter votre intégration, vous pouvez demander la francisation de votre nom de famille et/ou de vos prénoms(<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F10528>)
demandez l'acquisition de la nationalité française.

lorsque vous

Consignes sur les documents à fournir

Copie ou original

Les _____ doivent être fournis en copie intégrale et en original dans la langue du pays d'origine.

Pour tous les autres documents, vous pouvez fournir des copies. Vous devrez toutefois présenter les originaux lorsque vous serez convoqué en entretien.

Un acte d'état civil français doit être délivré depuis moins de 3 mois.

Traduction

Vous devez joindre une traduction de chaque document rédigé en langue étrangère.

Vous devez fournir l'original de la traduction.

La traduction doit être faite par un traducteur inscrit sur la liste des experts agréés par les cours d'appel(<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F12956>)

La traduction n'est toutefois pas nécessaire pour un **extrait plurilingue d'acte de naissance** dont l'une des langues est le français.

De plus, pour éviter d'avoir à traduire certains **documents délivrés par un pays de _____**, un **formulaire multilingue** peut être joint.

site e-justice (https://beta.e-justice.europa.eu/561/FR/public_documents) pour avoir des informations complémentaires.

Légalisation ou apostille

Certains documents établis à l'étranger doivent être **légalisés** (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1402>) acceptés en France.

ou _____ pour être

Renseignez-vous auprès de l'ambassade ou au consulat du pays concerné.

4

Envoyer la demande

Vous devez déposer votre demande de naturalisation auprès d'un **consulat français**.

5

Signaler un changement de situation après l'envoi de la demande

Si votre situation change après la délivrance du récépissé, vous devez **informer le service qui a reçu votre demande**.

Par exemple, si votre situation familiale ou professionnelle a changé, ou si vous avez changé d'adresse.

Vous devez remplir la **déclaration de changement de situation** jointe au formulaire **cerfa n°12753**.

Demande d'acquisition de la nationalité française par naturalisation ou réintégration (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16995>)

Un **récépissé** vous sera délivré lorsque vous avez fourni le ou les documents demandés.

À savoir

Si vous avez envoyé votre demande de naturalisation française sur internet, vous pouvez signaler en ligne certains changements de situation.

6

Passer un entretien

Vous êtes convoqué à un **entretien** pour vérifier votre assimilation à la communauté française.

Pour préparer cet entretien, vous pouvez télécharger le livret du citoyen

(https://www.immigration.interieur.gouv.fr/content/download/131060/1042292/file/Livret_du_citoyen_V2fev2022.pdf)

À la fin de l'entretien, vous devez signer la charte des droits et devoirs du citoyen français (<http://www.immigration.interieur.gouv.fr/Accueil-et-accompagnement/L-acces-a-la-nationalite-francaise/La-charte-des-droits-et-devoirs-du-citoyen-francais>)

En savoir plus sur l'instruction de votre demande

Une enquête est faite sur votre comportement civique (manifesté par exemple par le paiement des impôts).

L'enquête peut être complétée par une consultation des organismes consulaires et sociaux.

L'administration vérifie également votre éventuel passé judiciaire en France et à l'étranger.

7

Suivre où en est l'examen de votre demande

L'administration a **18 mois au maximum** pour vous répondre à partir de la délivrance du récépissé.

Ce délai est réduit à **12 mois** lorsque vous justifiez avoir votre résidence habituelle en France depuis au moins 10 ans à la date de la remise du récépissé.

Savoir si les délais peuvent être prolongés

Les délais de réponse peuvent être prolongés 1 fois pour une période de 3 mois.

Dans ce cas, l'administration doit motiver sa décision, c'est à dire expliquer pourquoi elle a besoin de plus de temps pour répondre.

8

Conserver votre décret de naturalisation si votre demande est acceptée

Vous recevez un **courrier** vous informant de votre inscription dans le **décret de naturalisation**, après sa publication au Journal officiel (JO).

Le décret de naturalisation **prend effet à la date de sa signature**.

Vos **enfants** mineurs non mariés qui résident habituellement avec vous deviennent également français si leur nom est mentionné dans le décret de naturalisation.

La minorité de l'enfant s'apprécie à la date de signature du décret.

Un **extrait du décret de naturalisation** et une **copie des actes de l'état civil français** résultant de votre naturalisation vous sont **remis lors d'une** cérémonie (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F15868>) organisée par la préfecture.

Savoir si le décret de naturalisation peut être retiré après sa publication au Journal officiel

Le décret de naturalisation peut être retiré dans le délai de 2 ans à partir de sa publication au __, sur avis conforme du Conseil d'État, si l'administration constate que vous ne remplissez pas les conditions.

Le décret de naturalisation peut également être retiré en cas de fraude, dans un délai de 2 ans à partir de la découverte de la fraude.

9

Vérifier votre décret de naturalisation pour signaler une éventuelle erreur

Erreur sur l'ampliation du décret de naturalisation

Si vous constatez une erreur sur _____ du décret de naturalisation, signalez-le par courrier au ministère de l'intérieur :

Erreur sur un acte d'état civil

Si vous constatez une erreur sur un acte d'état civil (naissance et/ou mariage), vous devez envoyer un courrier au ministère de l'Europe et des Affaires étrangères.

10

Si votre demande est refusée, faire un éventuel recours

L'administration peut prendre une décision **défavorable** dans les **2 cas** suivants :

Votre demande est irrecevable. Cela signifie que les conditions fixées par la loi ne sont pas remplies.

Votre demande est inopportune. Cela signifie que l'acquisition de la nationalité française n'est pas ou pas encore envisageable.

Vous avez reçu une décision défavorable car votre demande est irrecevable

Votre demande est déclarée **irrecevable** si les conditions fixées par la loi ne sont pas remplies.

motivée ([https://www.service-](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2473)

La décision d'irrecevabilité doit être public.fr/particuliers/vosdroits/F2473)

Le préfet vous _____ la décision lors d'une **convocation en préfecture**, ou **par courrier recommandé avec _____**.

Si les motifs de l'irrecevabilité disparaissent, vous pouvez **faire une nouvelle demande**.

Vous avez **2 mois** à partir de la _____ de la décision d'irrecevabilité **pour faire un recours administratif** auprès du ministre chargé des naturalisations.

Le recours administratif doit obligatoirement être fait avant de faire un recours contentieux (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2478>)

Si vous n'avez **pas de réponse** du ministre chargé des naturalisations dans un délai de **4 mois**, cela signifie que votre recours est **refusé**.

Vous pouvez alors faire un **recours contentieux** devant le tribunal administratif de Nantes.

Vous avez un délai de **2 mois** à partir de la date de refus.

Vous avez reçu une décision défavorable car votre demande est inopportune

Même si les conditions fixées par la loi sont remplies, votre demande peut être **refusée ou reportée** si votre naturalisation ne paraît **pas opportune**.

Si votre demande est reportée, un délai est imposé, par exemple pour vous permettre d'améliorer votre insertion professionnelle.

Une fois ce délai passé, vous pouvez **faire une nouvelle demande** de naturalisation.

Vous avez **2 mois** à partir de la _____ de la décision de refus ou de report pour faire un **recours administratif** auprès du ministre chargé des naturalisations.

Le recours administratif doit obligatoirement être fait avant de faire un recours contentieux (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2478>)

Si vous n'avez **pas de réponse** du ministre chargé des naturalisations dans un délai de **4 mois**, cela signifie que votre recours est **refusé**.

Vous pouvez alors faire un **recours contentieux** devant le tribunal administratif de Nantes.

Vous avez un délai de **2 mois** à partir de la date de refus.

Textes de loi et références

Code civil : articles 21-14-1 à 21-25-1

- (<https://www.legifrance.gouv.fr/codes/id/LEGISCTA000006165459/>)
Acquisition de la nationalité française par décision de l'autorité publique

Code civil : articles 21-26 à 21-27-1 (<http://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?>

- [idSectionTA=LEGISCTA000006165744&cidTexte=LEGITEXT000006070721](https://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?idSectionTA=LEGISCTA000006165744&cidTexte=LEGITEXT000006070721))
Dispositions communes à certains modes d'acquisition de la nationalité française

Code civil : articles 21-28 et 21-29 (<http://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?>

- [idSectionTA=LEGISCTA000006165461&cidTexte=LEGITEXT000006070721](https://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?idSectionTA=LEGISCTA000006165461&cidTexte=LEGITEXT000006070721))
Cérémonie d'accueil dans la citoyenneté française

Code civil : articles 22 à 22-3

- (https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section_lc/LEGITEXT000006070721/LEGISCTA000006149953)
Effets de l'acquisition de la nationalité française

Code civil : articles 27 à 27-3

- (https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section_lc/LEGITEXT000006070721/LEGISCTA000006149963)
Décisions administratives

Décret n°93-1362 du 30 décembre 1993 relatif aux déclarations de nationalité, aux décisions de naturalisation, de réintégration, de perte, de

- [déchéance et de retrait de la nationalité française](https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT00000699753) (<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT00000699753>)
Articles 35 à 52

Décret n°2012-127 du 30 janvier 2012 approuvant la charte des droits et devoirs du citoyen français (<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?>

- [cidTexte=JORFTEXT000025241393](https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000025241393))

Arrêté du 30 juillet 2021 fixant le calendrier de déploiement des différentes procédures dématérialisées d'acquisition ou de perte de la nationalité

- française (<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000043892139>)

- Arrêté du 19 mars 2015 relatif aux modalités d'instruction des demandes de naturalisation (<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000030378083>)
- Circulaire du 6 mai 2019 relative aux conséquences de propos ou d'actes à caractère raciste ou antisémite tenus ou commis par un étranger sur le droit au séjour et l'accès à la nationalité française (PDF - 2.4 MB) (http://circulaire.legifrance.gouv.fr/pdf/2019/05/cir_44645.pdf)
- Circulaire du 27 juillet 2010 relative à la déconcentration de la procédure d'acquisition de la nationalité française par décision de l'autorité publique (PDF - 701.0 KB) (http://www.circulaires.gouv.fr/pdf/2010/07/cir_31517.pdf)

Services en ligne et formulaires

- Demande d'acquisition de la nationalité française par naturalisation ou réintégration (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16995>)
Formulaire
- Demande en ligne de naturalisation française (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R60835>)
Service en ligne
- Demande de naturalisation : quels documents fournir ? (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R57202>)
Simulateur

Questions ? Réponses !

- Comment devenir Français ? (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F34717>)
- Nationalité française : comment acheter un timbre fiscal ? (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F32952>)
- Nationalité française : comment justifier de son niveau en français ? (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F11926>)
- Peut-on franciser son nom et son prénom en devenant Français ? (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F10528>)
- Traduction d'un document : comment trouver un traducteur agréé ? (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F12956>)
- Quelles sont les démarches à faire quand on devient français ? (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F3083>)
- Dans quels cas un enfant est-il Français ? (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F3068>)
- Peut-on avoir plusieurs nationalités ? (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F334>)
- En quoi consiste la cérémonie d'accueil dans la citoyenneté française ? (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F15868>)
- Naturalisation française : quels justificatifs d'état civil et de nationalité ? (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F34741>)
- Naturalisation : quels justificatifs de domicile fournir ? (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F34745>)
- Naturalisation : quels documents fournir si l'on vit en couple ? (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F34758>)
- Naturalisation : quels justificatifs de ressources et d'impôts fournir ? (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F34746>)
- Étranger émérite (sportif, entrepreneur...) : comment être naturalisé ? (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F15830>)
- Carte d'identité / Passeport : comment prouver sa nationalité française ? (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F18713>)

Voir aussi

- Titres, carte de séjour et documents de circulation pour étranger en France (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N110>)
Service-Public.fr
- Nationalité française (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N111>)
Service-Public.fr
- Obligations de l'administration vis-à-vis des usagers (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N559>)
Service-Public.fr

- Agir en justice contre l'administration (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N560>)
Service-Public.fr
- Nationalité française par mariage (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2726>)
Service-Public.fr
- Nationalité française de l'ascendant (parent, grand-parent...) d'un Français (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F33430>)
Service-Public.fr
- Nationalité française du frère ou de la sœur d'un Français (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F33800>)
Service-Public.fr
- Certificat de nationalité française (CNF) (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1051>)
Service-Public.fr
- Légalisation de documents d'origine étrangère (authentification) (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1402>)
Service-Public.fr
- Le livret du citoyen
(https://www.immigration.interieur.gouv.fr/content/download/131060/1042292/file/Livret_du_citoyen_V2fev2022.pdf)
Ministère chargé de l'intérieur
- Charte des droits et devoirs du citoyen français (<http://www.immigration.interieur.gouv.fr/Accueil-et-accompagnement/L-acces-a-la-nationalite-francaise/La-charte-des-droits-et-devoirs-du-citoyen-francais>)
Ministère chargé de l'intérieur
- État civil et nationalité française (<http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/services-aux-citoyens/etat-civil-et-nationalite-francaise/>)
Ministère chargé de l'Europe et des affaires étrangères